

1) celles qui peuvent être prises maintenant (c'est-à-dire en décembre 1989);

2) celles qu'on pourrait prendre bientôt, en 1990 et en 1991, en complément de celles qui sont déjà en cours;

3) celles qui seront plus utiles cinq ans après la mise en oeuvre de l'Accord.

Le gouvernement a rendu sa première évaluation publique le 19 janvier 1990. Elle devait présenter des données dont la collecte était possible, si l'on en croit un compte rendu préalable de la société Informetrica. En fait, le document rendu public par le gouvernement et la déclaration de M. Crosbie font ressortir la conclusion de l'étude selon laquelle il est impossible, pour le moment, de faire une évaluation globale des répercussions économiques de l'Accord. Informetrica avait cependant indiqué que l'on pouvait, à court terme, faire nettement mieux que ce que le gouvernement avait fait. Il aurait pu, entre autres choses,

1) effectuer une analyse mensuelle des échanges commerciaux, notamment pour les catégories de produits ayant bénéficié d'importantes réductions tarifaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990;

2) effectuer une analyse des apports de capitaux et des intentions d'investissements des secteurs public et privé, en comparant notamment les augmentations de 1989 par rapport à 1988, et celles de 1988 par rapport à 1987. Il faudrait également dresser une liste des entreprises qui seront vraisemblablement